



Fiche terminologique n°68

TERME ÉTUDIÉ : **degree-granting institution**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : éducation postsecondaire : établissements d'enseignement

DÉFINITION : " Educational institutions [...] granted the right to confer bachelor's and/or master's and doctor's degrees."

CONTEXTE : "Faculty Association means an association of academic staff which is a member of the Association and which exists within a degree-granting institution of post-secondary education in Canada, or within a college federated or affiliated with a degree-granting institution of post-secondary education in Canada. "

TERME ÉTUDIÉ : **établissement conférant des grades universitaires**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS : **établissement délivrant des diplômes; université; collège**

DÉFINITION : «Établissement d'enseignement postsecondaire qui décerne des grades dans les disciplines professionnelles, les lettres et les sciences.»

CONTEXTE : « Les droits de scolarité reconnus aux fins du RAFEO dans un nouvel établissement conférant des grades ne devront pas dépasser 4 500 dollars pour une année universitaire normale. »

JUSTIFICATION : Le Réseau écarte les termes «université» et «collège» dont le sens est trop restreint par rapport au terme anglais, car le générique «degree-granting» désigne les universités habilitées à conférer des grades. Le Réseau écarte le terme «établissement délivrant des diplômes», car le terme «diplôme» s'emploie tant au secondaire qu'au collège alors que le terme «grade» est réservé au palier universitaire.

Le Réseau retient et recommande le terme «établissement conférant des grades universitaires» et la forme elliptique «établissement conférant des grades».

DATE DE RÉDACTION : février 1988